



Le **01 JUIN 2026**

La présidente

à

Dossier suivi par : Catherine Ninzatti
T 02 99 59 85 51
Mel : bretagnegreffe@crtc.ccomptes.fr
Réf. : contrôle n° 2024-000385

Monsieur Vincent Rebours
Maire d'Hillion

2 rue de la Tour du FA
22 120 Hillion

dqs@hillion.bzh

Objet : Notification du rapport d'observations
définitives – Actions entreprises suite aux
observations

*Envoi dématérialisé avec accusé de réception (Article R. 241-9
du code des juridictions financières)*

Monsieur le Maire,

Par lettre avec avis de réception en date du 22 juillet 2025, j'ai notifié à votre prédécesseur le rapport de la chambre sur la gestion de la commune d'Hillion.

Je vous rappelle les termes de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières qui dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués ».

Le rapport d'observations définitives a été présenté à votre assemblée délibérante le 22 septembre 2025. Le rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations de la chambre devrait être présenté devant cette assemblée avant **le 22 septembre 2026**, et transmis à la chambre régionale des comptes, **sans délai à l'issue de la séance**.

Les suites mentionnées dans ce rapport doivent être appuyées des **pièces justificatives** appropriées, tendant à démontrer la réalité de ces actions. En l'absence de justifications, la chambre pourra considérer les recommandations formulées comme n'étant pas mises en œuvre.

Vous pouvez l'adresser par voie dématérialisée à l'adresse suivante : bretagnegreffe@crtc.ccomptes.fr ou à défaut par la voie postale. Une version du rapport en format Word est souhaitée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Cécile Daussin-Charpantier